

DU 6 JUILLET 2016**OBJET : Projet de Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur : motion en faveur de la réalisation d'une GARE Ligne Nouvelle à CANNES**

La question des déplacements est au cœur des compétences portées par le syndicat mixte en charge du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest des Alpes-Maritimes. L'offre de mobilité conditionne en effet la qualité de vie du territoire et son attractivité.

A cet égard, les études prospectives menées à l'échelon régional mettent en évidence une demande accrue de mobilité sur la bande littorale où réside 80 % de la population. Sous l'effet conjugué de la croissance démographique (+ 18 500 habitants par an), du développement économique, de l'allongement des distances domicile / travail, il faudra donc absorber 30 millions de déplacements supplémentaires chaque année en Provence Alpes Côte d'Azur jusqu'en 2025. Or, il s'avère que les capacités du réseau routier existant ont atteint leurs limites malgré les derniers investissements engagés ou prévus.

En revanche, les travaux engagés et à venir sur la ligne littorale ferroviaire existante, qu'il s'agisse de rénovation de l'infrastructure ou d'amélioration des conditions d'exploitation, permettront d'accompagner pour quelques années l'augmentation du trafic. Mais les capacités de cette ligne unique sont déjà atteintes en heure de pointe.

Le nœud ferroviaire azuréen est ainsi le secteur qui subit les plus fortes contraintes pénalisant quotidiennement les usagers du TER. Dans ce contexte, le projet de réalisation d'une ligne nouvelle entre Marseille, Toulon et Nice a pour ambition de créer un système ferroviaire performant pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en reliant ses trois principales métropoles. Cette ligne qui a pour objectif de faciliter les déplacements quotidiens, offrira une alternative à la route tout en complétant le seul axe ferroviaire existant du littoral. Elle contribuera ainsi à ouvrir la région PACA sur les autres régions françaises, à désenclaver l'Est de ce territoire, et à poursuivre la réalisation de l'arc ferroviaire méditerranéen Barcelone-Gênes.

Conformément à la décision gouvernementale du 9 juillet 2013, le projet est désormais phasé selon trois priorités, dont la première concerne les nœuds ferroviaires marseillais et azuréen à réaliser avant 2030.

Lors du dernier trimestre 2016, SNCF réseau va organiser une concertation afin de consulter la population à ce projet déterminant pour l'aménagement de notre territoire. **Il est donc essentiel que les élus du syndicat mixte en charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes se prononcent sur l'opportunité du projet de ligne nouvelle et sur la localisation de la gare de l'ouest des Alpes-Maritimes.**

Sur le projet de ligne nouvelle

En connexion avec la ligne Cannes-Grasse, la ligne nouvelle a vocation à optimiser les déplacements des habitants du bassin de vie de la CAPL et de la CAPG. A ce titre, le projet vise la résorption du nœud ferroviaire azuréen, par la création d'une nouvelle infrastructure qui constituera une boucle ferroviaire de la ligne Cannes - Grasse jusqu'à Nice. Seront ainsi créées deux nouvelles voies dont une partie en tunnel.

Le syndicat mixte du SCOT de l'Ouest des Alpes Maritimes souscrit pleinement à la réalisation de cette ligne nouvelle, permettant de désaturer le nœud ferroviaire azuréen et améliorant la qualité de vie des habitants, sous réserve d'être totalement enterrée sur son territoire et de favoriser et augmenter le passage de TER sur ces axes.

Le syndicat souhaite réaffirmer son opposition au passage en viaduc au dessus de la Siagne, solution technique préjudiciable au paysage de la Basse vallée et de nature à compromettre durablement la valorisation de ces espaces.

Il considère impérative la conduite simultanée des études et opérations de construction des priorités 1 et 2 (section Var Siagne) afin de permettre aux habitants des Alpes-Maritimes de bénéficier, dès 2030, d'un gain de temps de trajet et de fréquences de desserte.

Sur l'implantation de la gare Ouest Alpes-Maritimes

Le projet de ligne nouvelle prévoit également deux gares nouvelles : Nice Aéroport et Ouest Alpes-Maritimes. Le positionnement de cette seconde gare a fait l'objet de plusieurs scénarii, l'un d'entre eux étant situé sur le territoire des Bréguières à Mougins. Toutefois, au vu des études menées par SNCF Réseau et des projets actuels du secteur sur le territoire de la CASA, les conditions d'implantation d'une gare dans le quartier des Bréguières (réalisation d'un échangeur autoroutier dans ce secteur ; redimensionnement des voies existantes ; protection du Parc de la Valmasque ; localisation à l'extrême est du quartier de Bréguières pour en préserver l'identité ; connexion au plus près de Sophia-Antipolis et du nouveau PEM de la CASA) ne sont pas réunies et rendent donc cette hypothèse inopportune.

En revanche, il apparaît qu'une gare située sur le territoire de Cannes, dotée d'un pôle d'échange multimodal performant et en extension, s'intégrerait parfaitement dans le système ferroviaire de la ligne nouvelle. En effet, le réseau ferroviaire du bassin de vie doit être repensé et sur le territoire de la ville de Cannes, il existe une réserve foncière, propriété de la SNCF, qui constitue une opportunité et qui pourrait être mobilisée à l'usage de la restructuration complète du réseau.

Ainsi, la gare de Cannes-Centre doit bénéficier d'une quatrième voie à quai au titre des opérations de la priorité 1. De même, les secteurs industriels et les zones d'activités de Cannes la Bocca actuelles mais également en développement futur requièrent une desserte ferroviaire adaptée et une connexion optimale avec le future PEM de la Bocca et la ligne Cannes-Grasse (amélioration de la voie par les travaux de doublement et la suppression du PN5 début 2017). Plus spécifiquement pour le Pays de Grasse, et au regard des 80 000 déplacements routiers quotidiens entre Cannes et Grasse, il est indispensable :

- ✓ d'obtenir un cadencement au ¼ d'heure sur l'intégralité de la ligne Cannes-Grasse, dès la mise en service de la ligne nouvelle ;
- ✓ de constituer une véritable connexion directe entre la Gare Nouvelle à Cannes et la ligne Cannes-Grasse

En effet, la ligne Cannes-Grasse doit constituer l'un des maillons essentiels d'accès à la Ligne Nouvelle PACA pour permettre aux habitants du Pays de Grasse d'accéder directement à la Gare Nouvelle OAM à Cannes.

Enfin, il apparaît essentiel au vu du contexte économique et environnemental actuel de proposer aux usagers une offre de transports collectifs encore plus complète et diversifiée.

Ainsi, l'opportunité de la création d'une gare Ligne Nouvelle sur le territoire cannois s'inscrit parfaitement dans la nécessité de créer un réseau ferroviaire performant, attractif, adapté aux besoins actuels et futurs de développement du bassin d'activité de l'ouest du département incluant le pays grassois et les besoins du pays cannois.

En conséquence de ce qui précède, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la motion suivante visant à :

- **Réitérer la volonté unanime d'améliorer les déplacements du bassin de vie cannois et grassois et d'offrir une mobilité accrue à ses habitants.**
- **Soutenir le projet de ligne nouvelle totalement enterrée sur le territoire du SCOT afin de désaturer le nœud ferroviaire azuréen et en s'opposant à un passage en viaduc dans la vallée de la Siagne préjudiciable au paysage de la basse vallée.**
- **Exiger un cadencement au ¼ d'heure sur l'intégralité de la ligne Cannes-Grasse, dès la mise en service de la ligne nouvelle pour constituer une véritable connexion directe entre la Gare Nouvelle à Cannes et la ligne Cannes-Grasse**
- **Exiger une réalisation simultanée des études et travaux liés aux priorités 1 et 2 afin d'optimiser la desserte ferroviaire des Alpes Maritimes.**
- **Soutenir le projet d'une gare ligne nouvelle à Cannes en adéquation avec les besoins de mobilité et d'intermodalité du bassin d'activité de l'ouest du département incluant les communautés d'agglomération grassoise et cannoise.**
- **Officialiser la position du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes dans le cadre de la concertation publique organisée par SNCF Réseau en septembre 2016.**